



Ordre de licenciement économique

Par **trebeurden**, le **13/07/2009** à **09:11**

Bonjour,

Actuellement en cours de licenciement économique dans un Office Notarial, quel ordre de licenciement économique doit respecter mon employeur.

A postes égaux , toutes les deux clerks de notaire :

Moi : 44 ans, 2 ans 1/2 d'ancienneté, élevant seule ma fille de 12 ans,

Ma collègue : embauchée en contrat de professionnalisation au mois d'octobre 2008 (donc si j'ai bien compris son contrat ne peut être rompu) 28 ans, sans charge familiale.

Merci de votre réponse